

80.9% des chambres homologuées et seulement 37% des emplacements Hôtellerie traditionnelle

Alors qu'au moment de la mise en service officielle du nouveau classement des hébergements le 23 juillet dernier, la Champagne-Ardenne ne comptait que 49.5% d'hôtels et 57.5% des chambres classées, aujourd'hui 78% de ses chambres ont adopté le nouveau classement (référence parc au 01/01/2011).

En juillet, la Marne et l'Aube avait d'ailleurs pris de l'avance avec 63.1% et 53% des chambres classées grâce au dynamisme de Reims (61.9%) et Troyes (91.8%).

Les catégories haut-de-gamme (3 à 5 étoiles) représentaient alors 61.2% des chambres classées.

Aujourd'hui, au 11 février 2013, 73.4% des établissements (référence parc au 01/01/2011) et 80.9% des chambres sont homologués. Les hôteliers ont été nombreux à partir de septembre 2012 à postuler au nouveau classement. On constate d'ailleurs un vrai dynamisme au niveau des hôtels ardennais et marnais puisqu'en référence à l'offre au 01/01/2011, 86.3 et 89.5% des chambres sont nouvellement classées.

Hôtellerie de plein air

A l'inverse des hôteliers, les gérants de campings tardent à se faire homologuer. Seulement 34% des terrains et 37% des emplacements ont choisi de se faire homologuer. C'est le département de la Haute-Marne qui est le plus en avance avec près d'un terrain sur deux (60.5% des emplacements). L'Aube suit avec près de 32% de ses terrains. Ce sont les Ardennes avec 25% des terrains qui est le plus en retrait.

[lire la suite](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Etat d'avancement de la modernisation du parc des hébergements](#)